

# AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE

## Projet de futur quartier de logements du Prieuré Est à Bailly-Romainvilliers (77)

### Objet de la concertation

Situé à Bailly-Romainvilliers, au sud-ouest de l'intersection entre l'avenue Paul Séramy et la RD406, à proximité du centre-ville, le projet d'aménagement du Prieuré Est s'inscrit dans le cadre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Val d'Europe Agglomération. Il fait partie de l'Opération d'Intérêt National (OIN).

Pour ce futur quartier de 770 logements environ, EpaFrance organise une concertation préalable volontaire sur le fondement de l'article L.121-15-1 du code de l'environnement. Le projet, soumis à évaluation environnementale, donnera lieu au dépôt d'une demande de permis d'aménager.

La concertation doit permettre de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

### Dates de la concertation

La concertation préalable se déroulera du 15 juin 2026 au 15 juillet 2026 inclus

### Modalités de la concertation

#### Pour l'information du public :

- Une page internet dédiée à la concertation sur le site d'EpaFrance : <https://www.epamarne-epafrance.fr/actualites/concertation-bailly-prieure-est/>
- Un document de présentation du projet mise à disposition du public en version papier dans la commune de Bailly-Romainvilliers et lors des rencontres publiques, ainsi qu'en version dématérialisée, sur les sites internet de la commune de Bailly-Romainvilliers et d'EpaMarne-EpaFrance.
- Organisation d'une exposition pour expliquer le projet en mairie de Bailly-Romainvilliers, accessible aux heures d'ouverture au public de la mairie.

#### Pour l'expression du public :

- Un registre papier à la mairie de Bailly-Romainvilliers disponible aux heures d'ouverture au public de la mairie, pendant toute la durée de la concertation.
- Une adresse électronique dédiée mise à disposition du public pour recueillir les avis et contributions pendant toute la durée de la concertation : [concertation-prieure-est@epa-marnelavallee.fr](mailto:concertation-prieure-est@epa-marnelavallee.fr)
- 3 rencontres publiques :
  - Une réunion publique avec ateliers, le 15 juin 2026, à 18h30 en mairie de Bailly-Romainvilliers ;
  - Une balade sur site pour échanger, le 27 juin 2026, à 10h (rendez-vous rue du Poncelet, côté Hameau, à la « fourche », juste après le pont) ;
  - Une restitution publique, le 9 juillet 2026, à 18h30 en mairie de Bailly-Romainvilliers.

### Suites de la concertation préalable volontaire

À l'issue de la concertation préalable volontaire, EpaFrance établira un bilan de la concertation qui sera publié sur son site internet.

Ce bilan, comprenant la synthèse des observations et propositions présentées ainsi que l'exposé de la prise en compte des observations du public, sera joint au dossier de demande de permis d'aménager et, avec l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, fera partie des pièces mises à disposition du public dans le cadre de la participation du public par voie électronique qui sera organisée ultérieurement.